



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2022, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Agence de l'Union européenne pour le programme spatial», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: AGENTUR DER EUROPÄISCHEN UNION
FÜR DAS WELTRAUMPROGRAMM
 - en français: AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE
POUR LE PROGRAMME SPATIAL
 - en italien: AGENZIA DELL'UNIONE EUROPEA
PER IL PROGRAMMA SPAZIALE
 - en anglais: EUROPEAN UNION AGENCY
FOR THE SPACE PROGRAMME
- b. le sigle (abréviation)
 - en anglais: EUSPA
- c. l'emblème



26 avril 2022

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

